LA FAMILLE BRIGOUDEAU À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

BRIGOUDEAU Guillaume :

- Le 22 décembre 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, le tonnelier auxerrois Jean Doublet, assisté du tonnelier Etienne Lévesque, a passé un contrat de mariage avec Marion Divois, fille de feu Jean Divois et de feu Guiote, et sœur de Robert Divois, accompagnée quant à elle de Guillaume Brigoudeau (ou Brigauldeau), de Guilaume Daubrez (dit Ducourtil) et d'un homme prénommé Barthélemy [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 49 recto].
- Le 17 janvier 1505 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence des deux tonneliers et vignerons auxerrois Etienne Lévesque et Guillaume Chuppé, sont comparus d'une part Jean Doublet (ou Dobleau) et Marion Divois, son épouse, et d'autre part Jacquinot Marchant, Barthélemy Michon et Guillaume Brigoudeau (ou Brigaudeau), domiciliés à Auxerre, tuteurs et curateurs de Robert Divois, encore mineur, lesquelles parties ont fait entre elles le partage des biens laissés en héritage par les défunts Jean Divois et Guiote, parents desdits Robert Divois et Marion Divois. Lesdits Jean Doublet (ou Dobleau) et Marion Divois ont obtenu, entre autres biens, la moitié d'une maison avec cour et jardin, située au bourg Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre, derrière l'église Saint-Mamert, tenant d'un côté à Adam Chaindé, et Robert Divois a obtenu, entre autres, l'autre moitié de cette maison [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 58 verso].
- Ledit 17 janvier 1505 *n.s.*, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du vigneron auxerrois Etienne Lévesque, sont comparus Jacquinot Marchant, Barthélemy Michon et Guillaume Brigoudeau (ou Brigaudeau), tuteurs et curateurs de Robert Divois, fils mineur des défunts Jean Divois et de sa femme (Guiote), lesquels ont cédé à titre de bail annuel au tonnelier et vigneron auxerrois Jean Doublet (ou Dobleau), ceci pour trois années consécutives, tous les héritages de leur pupille, tant en maisons qu'en terres et en vignes [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 60 recto].
- Le 25 juillet 1505, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, en présence du tonnelier Etienne Lévesque et du meunier Jean Maubert, domiciliés en ladite ville d'Auxerre, sont comparus d'une part le vigneron auxerrois Jean Doublet (ou Dobleau), veuf de Marie Divois, et d'autre part Jacquinot Marchant, de Vaux, ainsi que Guillaume Brigoudeau (ou Brigaudeau) et Barthélemy Michon, résidant quant à eux à Auxerre, tous trois tuteurs et curateurs de Robert Divois, fils mineur des défunts Jean Divois et Guiote, lesquelles parties ont fait entre elles le partage après décès des biens laissés en héritage par ladite défunte Marie Divois, épouse dudit Jean Doublet (ou Dobleau) et sœur dudit Robert Divois, ces biens ayant été répartis en deux lots par les trois tuteurs et par Jean Cordier, Pierre Durand et Jean Perruchot. Ledit Jean Doublet (ou Dobleau) a reçu entre autres biens le quart d'une maison située au bourg Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre, derrière Saint-Mamert, tenant d'une part à Jacquinot Mérausse, d'autre part audit Robert Divois, par-derrière à Perrenet Portier et par-devant à la rue commune. Ledit Robert Divois a reçu quant à lui un autre quart de cette même maison et d'autres biens [BM Auxerre, manuscrit 290 M, folio 104 recto].

BRIGOUDEAU Guillemette :

- Le 7 juin 1524, en l'église Saint-Pierre-en-Vallée, à Auxerre, a été baptisée Marguerite Choulot, fille de Jean Choulot et de Guillemette (Brigoudeau). Son parrain a été Pierre Monin ; ses marraines ont été Marguerite, femme de Pierre Orry, et Clémence, femme de Pierre Chastelain [AM Auxerre, registre GG 97].
- Le 29 juin 1570, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, en présence de Cyr Fréchot (ou Frichot), Etienne Thévenon et Edmé Guyot, est comparu le tonnelier et vigneron auxerrois Jean Lestau, lequel a passé un contrat de mariage avec Edmée Choulot, fille de feu Jean Choulot et de Guillemette Brigoudeau, promettant de l'épouser au sein de l'Eglise apostolique, catholique et romaine, ladite future mariée étant assistée des vignerons auxerrois Claude Buffé, Germain Choulot et Claude Choulot qui ont promis de lui donner, le jour des noces, une denrée de vigne tenant d'une part à Germain Verdot (ou Veurdot) et d'autre part à Claude Charretier (ou Chartier), ainsi que quatre années de loyer pour une chambre basse avec grenier située en la rue de Jonas à Auxerre [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 146].